
Adresse de la section de la Maison-Commune de Dijon (Côte-d'Or),
lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la section de la Maison-Commune de Dijon (Côte-d'Or), lors de la séance du 9 brumaire an III (30 octobre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au
8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 187-188;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21359_t1_0187_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

grande partie semble regretter la révolution du dix thermidor, elle sera pour nous cette révolution une époque aussi chère à notre liberté, que celle du 14 juillet l'est à toute la France. Comment peut-il se faire qu'elle excite des allarmes! Capet et sa suite éprouverent, il est vrai, des vives inquiétudes, à la chute de la Bastille, ceux qui voyent avec regret les prisons s'ouvrir, auroient-ils donc des intérêts analogues à ceux des tyrans!

Ne vous y trompez pas citoyens, non ces adresses ne sont pas l'expression libre des vœux du peuple; nous en jugeons par notre cœur, le peuple n'est point sanguinaire, il connoit la nécessité d'un point de réunion et ces adresses ne respirent que le carnage et la discorde, nous en jugeons par ce qui se passe sous nos yeux et elle ne sont que les derniers efforts de ces hommes qui ont asservis par la terreur les sociétés populaires et qui substitue leur propre vœu à celui de leur concitoyens; de ces hommes qui parlent de vérité et qui ont un intérêt à la cacher, de ces hommes qui se donnent pour patriotes vertueux, et qui ne sont que des ambitieux couverts de crimes, de ces hommes qui jettent les hauts cris pour étouffer ceux qui se lèvent pour les accuser, de ces hommes qui ont mis les passions à la place de la justice, substitué l'esprit de vengeance à l'amour de la patrie, l'atrocité à la sécurité et la tyrannie aux loix; de ces hommes qui ayant des crimes à se reprocher, rejettent la liberté de la presse et des opinions, de ces hommes enfin qui ayant à regretter un système de terreur, ne pouvons plus abuser de la dénomination de suspects, de modéré pour prodiguer suivant leurs intérêts ces titres à des patriotes purs dont ils avoient à redouter l'intégrité et la clairvoyance.

Nous avons la preuve sous nos yeux, citoyens que ce que ces adresses appellent patriotes persécutés ne sont que des collaborateurs de ces intriguans, enivré de l'amour d'une autorité dont ils ont abusé. La justice divine a enlevé à notre commune son dictateur à l'époque où le glaive de la loi guillotine les triumvirs de la France.

La totalité des habitans ceux mêmes des communes voisines ont manifesté leur joie, le vœu du peuple est expressif, sa volonté est prononcée. Eh bien! les tyrans qui n'aiment ni l'une ni l'autre les défigurent, les calomnient, ceux de Clamecy en tirent le texte de leur adresse aux Jacobins du 9 de ce mois, n° 153, et eurent l'impudeur de faire dans leur adresse le panagique de ce scelerat détesté à plus de dix lieux à la ronde de son habitation, c'est pour nous et nos voisins comme il en seroit pour la France entière s'ils avoient fait l'raison funèbre des Robespierre, des St-Just et des Couthon.

Il en reste encore de ses vampires et amateurs de sang dans notre commune, ils sont connus à tout le peuple et leurs forfaits et calomnies sont portés dans les procès-verbaux de la société de cette commune cy-joint.

Et ces hommes osent faire le sacrifice de leur volonté à d'autres qu'à vous fidèles dépositaires de la souveraineté du peuple.

Ont-ils pu ces hommes égarés ou complices des triumvirs, ont-ils pu se faire illusion jusqu'à croire que le crime fut en majorité parmi nous? Jusques à penser que le peuple qu'ils ont trop longtemps asservis continuera d'être le jouet de quelques factieux qui voudroient déchirer les entrailles de la patrie? Ils se sont trompés, le peuple fatigué de leur tyrannie ne se laissera plus avilir et enchaîner; il ne permettra pas qu'il subsiste plus longtemps d'intermédiaire entre le citoyen et la loi.

Restez inébranlables à votre poste citoyens représentans, c'est le vœu des vrais républicains de notre commune, continuez d'agir avec cette fermeté que vous nous montrez en déjouant les trames des derniers ennemis de notre liberté. soyez grands dans ces moments de crises, préparés par les ambitieux et par tous ceux qui n'ont travaillé à la révolution que pour en faire leur patrimoine, considérez que puisque l'intrigue, la perfidie, l'ignorance et le crime ont mis la patrie en danger il est nécessaire que de nouveaux fonctionnaires publics reparent les maux que leurs prédécesseurs pervers ont commis dans leur gestion et voila le vœu des habitans de la petite commune d'Entrains unis par les liens de la liberté et de la fraternité, qui s'est fait un devoir de le prouver par des biens faits et dons, la vertu principale des républicains.

Vive la République, vive la Convention seul point de ralliement à tous les véritables patriotes.

AUBERT, *juge de paix*, DANGUY, *bon patriote*
et 97 autres signatures.

b

[La section de la Maison Commune de Dijon à la Convention nationale, s. d.] (3)

Grâces immortelles vous soient rendues, fidèles mandataires du peuple, vous rédigeâtes sous les yeux de la sagesse les loix dont l'empire bienfaisant nous conduit au bonheur; et la raison vous dicta les conseils salutaires, ces principes sacrés, ces vérités éternelles que vous venez de rappeler au cœur des Français!

C'étoit peu pour vous d'avoir abbatu le tyran qui paralysoit votre volonté, il falloit à vos grandes âmes de nouveaux titres à la reconnaissance publique, vous voulez enfin l'opinion toujours flotante, vous voulez que tout marche d'un pas égal vers la loi, vous le désirez et nous, nous formions dans le silence un semblable vœu... ainsi la liberté ne sera donc plus un vain mot? La terreur ne glacera donc plus les citoyens? leur opinion comprimée va reprendre toute son élasticité; le civisme timide ne sera plus contraint à feindre de suivre le char de l'intriguant, une main posée sur les tables de la loi, l'autre sur sa conscience, il lèvera sans crainte un front enorgueilli de ses

(3) C 325, pl. 1406, p. 1.

vertus ; l'erreur trouvera partout l'indulgence et le crime une juste chatiment.

Qu'ils tremblent donc ces vils intriguans, ces agitateurs perfides, ces colosses aux pieds d'argile, qu'ils tremblent, la tombe qu'ils creusent est ouverte pour les engloutir et les hommes libres de la section de la Maison Commune de Dijon, sont debout contre les tyrans de toute espèce, et vous qui ne vous couvriez du masque du civisme que pour mieux dilapider en secret la fortune publique, qui ne vous pariez d'une grande popularité que pour mieux nous donner le change, l'oeuil du patriote est sur vous, déjà votre échaffaudage s'écroule.

Nous, sages représentans, nous ne nous laisserons pas surprendre par de vaines démonstrations, les hommes ne sont rien aux yeux de ceux pour qui la chose publique est toute la loi, voilà notre guide constant, l'objet invariable de notre amour et de notre respect ; nous chérissons la liberté ; l'égalité, ces bases éternelles d'un Etat républicain ; nous honorons les moeurs et les vertus sociales ; nous voulons la justice et nous détestons la terreur, elle est l'arme du despote ; nous savons faire des sacrifices ils ne nous coûtent rien, pour la patrie, tous les bons citoyens sont nos amis et nos frères, tous les ennemis du bien public sont les nôtres, la Convention est notre seul point de ralliement, malheur à la puissance téméraire qui voudrait rivaliser avec elle.

Citoyens Représentans, tenez d'une main ferme les rênes du gouvernement révolutionnaire, vous mériterez de plus en plus notre confiance et nos bras et nos coeurs seront toujours à vous, continuez à faire flotter paisiblement le vaisseau de la République, pour nous, nous tempérerons, nous arrêterons ici les vérités contraires, nous appellerons à notre secours les talans et les vertus, source intarissable de la félicité publique.

Vive la République, vive la Convention.

Suivent 157 signatures.

c

[Le tribunal de paix de la commune d'Argenton à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (4)

Citoyens Représentans,

Le tribunal de Paix de la commune d'Argenton, chef-lieu de district n'a pas lu sans émotion votre adresse au peuple françois. Les principes de justice qui y sont rependus sont dignes des représentans d'une grande nation qui a tout sacrifié pour conquérir ses droits et sa liberté. Les bons citoyens ne seront donc plus comprimés par la terreur que des scélérats et des ambitieux avoient mis l'ordre du jour, à la place de cette justice et de cette vertu qui doit caractériser des républicains. Quant à nous

nous jurons de suivre ces principes dictés par la sagesse et de surveiller tous mauvais citoyens qui voudroient s'en écarter.

Salut et fraternité.

PÉPIN, *juge de paix*, DELAGRAVE, LAFOND, CHARDON, MARS, DAINUSON, *greffier*.

d

[Les citoyens composant la société régénérée des Amis de la Liberté et de l'Égalité séante à Rosselgène à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III] (5)

Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens représentans,

Nous avons lu votre adresse au peuple français, nous nous sommes applaudis de trouver dans nos coeurs ces principes sacrés, constatement professés par nos fidèles représentans et que la Convention a développés, d'une manière si touchante dans cette adresse, faite pour servir de boussole à tous ceux qui veulent sincèrement le bonheur du peuple.

Fondateurs de la liberté du monde, continuez à établir vos glorieux travaux sur les bases indestructibles de la justice et de toutes les vertus, et montrez aux tyrans coalisés et partout vaincus que leur puissance fondée sur le crime, doit couler, comme la gloire de la République française établie sur la morale, doit être éternelle.

Vive la Convention nationale.

Suivent 28 signatures.

e

[La commune de Riom à la Convention nationale, s. d.] (6)

Représentans du peuple

Dénaturer le vice et la vertu, confondre leurs caractères, altérer la morale du peuple, telles furent les manoeuvres scélérates de ces êtres corrompus, de ces conspirateurs que vous avés frappé du glaive de la loi ; tracer d'une main sure les vrais principes de l'homme et du citoyen, les offrir dans toute leur lumière et leur pureté, rendre à l'homme probe sa confiance et sa dignité, cette marche n'appartenait qu'aux législateurs d'un peuple grand et généreux ; tels sont les traits qui caractérisent votre adresse sage et énergique qui a obtenu les applaudissements et la reconnaissance de tous les français.

C'est ce fanal bienfaisant qui sera pour le peuple un guide assuré comme il est l'effroi des

(4) C 323, pl. 1386, p. 12.

(5) C 325, pl. 1406, p. 2.

(6) C 323, pl. 1386, p. 13.